Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_01-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du deux mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (14) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane, Mme GEORGES Régine, Mme ROCHER Gwladys, Mme DAUTE Cécile, M. BURBAN Thierry

Absents excusés (2) : M. DENIS Jean-Marc (ayant donnée pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie), Mme LORIC Martine (ayant donnée pouvoir à Mme ROCHER Gwladys)

Absents non excusés (2) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia

Secrétaire de séance : Mme DAUTE Cécile
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n°2026/03/10-01 – Approbation du Compte de Gestion – Budget principal, Budget maison de santé pluridisciplinaire et Budget lotissement de la vallée de L'Arz pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Le comptable de PLAUDREN demande à la collectivité de valider son compte de gestion 2025, lequel est parallèlement transmis à la Trésorerie Générale.

Ce document retrace toutes les écritures comptables passées pour la commune de PLAUDREN et intègre, à la différence du compte administratif, le détail du patrimoine de la collectivité à l'actif comme au passif.

L'actif du bilan décrit en effet les immobilisations de toute nature (classe 2), les comptes de tiers et la trésorerie. Le passif retrace l'ensemble des dettes de la collectivité (emprunts…).

Ce document présente le même résultat de clôture 2025 au centime près que le compte administratif, à savoir :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_01-DE

- Pour le budget principal, un résultat de clôture 2025 de 709 359.66 € (décomposé en un déficit de 392 577.46 € en section d'investissement et un excédent de 1 101 937.12 € en section de fonctionnement).

- Pour le budget maison de santé pluridisciplinaire, un résultat de clôture 2025 de 10 106.88 € (décomposé en un déficit de 26 985.31 € en section d'investissement et un excédent de 37 092.19 € en section de fonctionnement).

- Pour le budget lotissement de la vallée de l'Arz, un résultat de clôture 2025 de – 366 034.97 € (décomposé en un déficit de 351 807.26 € en section d'investissement et un déficit de 14 227.71 € en section de fonctionnement).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les Comptes de Gestion Budget principal, Budget maison de santé pluridisciplinaire et Budget lotissement de la vallée de L'Arz pour l'année 2025

Le 12/03/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

